FORMATION DU COMITÉ SOCIAL ECONOMIQUE (SSCT)

OBJECTIF(S)

Permettre aux représentants du personnel au CSE/CSSCT :

- D'assurer efficacement leurs missions.
- De déceler et d'évaluer les risques professionnels.
- De développer leur capacité à analyser les conditions de travail.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Personnel élu CSE/CSSCT.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Présentiel

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

Jour 1 : Objectif général : Permettre à l'élu de comprendre son positionnement d'acteur de la prévention, de maîtriser le cadre juridique de son mandat et de mobiliser ses moyens d'action légaux.

Objectifs opérationnels :

- Identifier les responsabilités civiles et pénales en matière de santé et sécurité au
- Distinguer les rôles et attributions du CSE, de l'employeur et des autres acteurs de la prévention.
- Maîtriser et déclencher les procédures d'alerte (Danger Grave et Imminent, RPS).
- Se positionner comme représentant de l'ensemble des salariés, y compris les travailleurs précaires.

Jour 2 : Objectif général : Rendre les élus capables d'analyser une situation de travail, d'évaluer les risques et de contribuer à la mise à jour dynamique du DUERP.

Objectifs opérationnels :

- Différencier les notions de danger, situation dangereuse, événement déclencheur et dommage.
- Appliquer les 9 principes généraux de prévention à des situations concrètes.
- Évaluer la criticité d'un risque (fréquence x gravité).
- Analyser et amender le DUERP et le PAPRIPACT de l'entreprise.

Jour 3 : Objectif général : Outiller les élus pour qu'ils sachent observer une situation de travail réelle et mener une enquête objective à la suite d'un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Objectifs opérationnels :

- Distinguer le travail prescrit (les consignes) du travail réel (l'activité).
- Mener des entretiens post-accident neutres et factuels.
- Utiliser des méthodes d'analyse structurées (5M, 5 Pourquoi, Arbre des causes).
- Rédiger des propositions de prévention à la suite d'un accident.

Jour 4 : Objectif général : Permettre aux élus d'identifier, de solliciter et de collaborer efficacement avec les experts internes et externes de la prévention.

Objectifs opérationnels :

- Identifier le rôle de chaque acteur de la prévention (médecin du travail, inspecteur, CARSAT).
- Rédiger une demande de recours à l'expertise dans un cadre légal sécurisé.
- Assurer une veille sur les risques émergents et les évolutions technologiques de l'entreprise.

Jour 5 : Objectif général : Donner aux élus les clés pour préparer leurs réunions, analyser les bilans annuels et formuler des avis motivés percutants pour peser sur les décisions de l'employeur.

Objectifs opérationnels :

- Analyser les documents SSCT annuels obligatoires (Bilan social, Rapport annuel SSCT, PAPRIPACT).
- Rédiger un avis motivé, argumenté et juridiquement solide.
- Communiquer efficacement sur les actions SSCT auprès des salariés de l'entreprise.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Séances de formation en salle.

Étude de cas concrets.

Exercices pratiques.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 8 à 10 stagiaires.

Exercices pratiques et Diaporama.

Livret récapitulatif remis à l'issue de la formation.

MODALITES D’EVALUATION ET DE SUIVI

Exercices d'application (évaluation formative).

Évaluation finale QCM et mise en situation.

CONSIGNES PARTICULIÈRES